

PROCES-VERBAL

de la réunion du Groupe  
qui a eu lieu le 17 mars 1958 à 15.30 heures  
Mais on de l'Europe, Strasbourg

Etaient présents : M. Wigny, Président  
Mme Probst  
Mme De Riemaecker-Legot  
MM. Aubame, Battista, Bertrand, Birrenbach,  
Blaisse, Braccesi, Carboni, Carcaterra, Cavalli,  
Deringer, De Smet, Duvieusart, Engelbrecht-Greve  
Friedensburg, Furler, Geiger, Grégoire, Gugliel-  
mone, Hahn, Hazenbosch, Illerhaus, Kopf,  
Leemans, Lenz, Leverkuehn, Lichtenauer, Linden-  
berg, Martino, Müller-Hermann, Oesterle,  
Piccioni, Poher, Richarts, Roselli, Rubinacci,  
Sabatini, Santero, Schiratti, Schuijt, Schuman,  
Storch, Teitgen, Troisi, Valsecchi.

Etaient excusés : MM. Boggiano Pico, Bonomi, Braitenberg, Burg-  
bacher, van Campen, Cerulli-Irelli, Charpentier,  
Colin, De Bosio, Galletto, Janssen, van der Ploeg  
Rip, Tartufoli, Tomè, Turani.

Secrétariat du Groupe : M. Opitz  
Mme Magrini

La séance est ouverte à 15.45 heures.

### Membres du Groupe.

Après avoir donné connaissance de la liste des membres affiliés au Groupe démocrate-chrétien de la nouvelle Assemblée, le Président exprime ses regrets que certains membres éminents de l'Assemblée Commune ne fassent plus partie des nouvelles délégations. Il remercie les membres du Groupe de s'être rendus à l'invitation qui leur avait été adressée.

### Présidence du Groupe.

Le Président Furler, insistant sur le rôle de plus en plus important que sont appelés à jouer les Groupes politiques, seuls éléments de continuité, propose que le Président Wigny soit confirmé dans ses fonctions de Président du Groupe.

Par acclamation le Président Wigny est confirmé dans ses fonctions.

Dans une brève allocution, le Président retrace tout le travail qui a été fait jusqu'alors par l'Assemblée Commune qui a dû au delà de la lettre du Traité CECA, mais conformément à son esprit affirmer son statut et ses prérogatives; il insiste ensuite sur l'importance des Groupes politiques sur le plan européen et la nécessité de dégager l'idéal commun des démocrates-chrétiens.

### Bureau du Groupe.

Pour compléter le Bureau, le Président prie les diverses délégations de faire connaître leur candidat, un membre par nationalité, dès que possible, comme c'était le cas précédemment.

### Règlement du Groupe.

Le Président propose d'adopter provisoirement le règlement du Groupe démocrate-chrétien de l'Assemblée Commune. Après certaines modifications qui s'imposent et qui pourraient être apportées par le secrétariat, le règlement définitif pourrait être adopté en mai. Le Président prie les membres de communiquer leurs éventuelles observations au secrétariat dès que possible.

./..

Secrétariat du Groupe.

Le Président propose de confirmer le personnel du secrétariat du Groupe dans ses fonctions. Le Groupe approuve cette proposition à l'unanimité. Le Secrétaire Général remercie les membres du Groupe de la confiance qu'il leur accorde et s'engage au nom du secrétariat à servir le Groupe en toute loyauté et dans l'esprit démocrate-chrétien, qui unit tous les membres.

Présidence de l'Assemblée.

Le Président indique, qu'étant donné l'importance numérique du Groupe, on est en droit d'exiger une Présidence démocrate-chrétienne. Le Groupe est d'accord à l'unanimité sur cette exigence.

Le Président demande la discipline de vote sur le nom démocrate-chrétien qui sera choisi.

M. Teitgen pose la candidature de M. Robert Schuman.

MM. Rubinacci et Piccioni, en leur nom personnel et au nom de la délégation italienne, demande l'ajournement jusqu'au lendemain de toute la question de la Présidence.

Le Groupe reste cependant d'accord pour qu'au cours des négociations qui doivent avoir lieu le soir même avec les Présidents des autres Groupes politiques, le Président pose une candidature démocrate-chrétienne à la Présidence de l'Assemblée, sans nom de personne.

Bureau de l'Assemblée.

Le Président interroge le Groupe sur l'intérêt que pourrait présenter une augmentation du nombre des membres du Bureau de l'Assemblée.

M. Poher soulève à ce sujet la question de la désignation de questeurs. A la demande de plusieurs membres dont M. Margue l'étude de cette question est reportée.

Répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle.

Le Groupe à l'unanimité se prononce en faveur de la répartition des membres par Groupes politiques, le groupe démocrate-chrétien

devant siéger au centre.

Toutefois tenant compte des difficultés matérielles qu'un tel changement implique, le Groupe se rend aux objections formulées par M. Furler en ce qui concerne seulement l'organisation de la première séance de l'Assemblée.

#### Nom de l'Assemblée.

En vue d'éviter toute confusion avec les autres Assemblées européennes, le Président suggère que l'Assemblée prenne le nom de

"Assemblée Parlementaire Européenne"

qu'il avait proposé dans son rapport intitulé "l'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six".

#### Commissions de l'Assemblée.

Le Groupe se déclare d'accord sur les propositions formulées par le secrétariat de l'Assemblée tendant à constituer des grandes commissions de 29 membres et des petites commissions de 17 membres. Une proposition de M. Blaisse tendant à demander que la commission du Marché intérieur compte 34 membres, n'est pas retenue. Le Président prie les membres de se mettre en rapport avec leurs délégations nationales pour faire connaître leur préférence quant à la participation aux travaux des commissions.

M. Furler ayant attiré l'attention sur la nécessité de ne pas compartimenter la nouvelle Assemblée, le Groupe se prononce en faveur de commissions communes aux trois Communautés afin d'assurer une coordination entre les différentes Europes.

Le Président Furler indique que s'ouvre une période transitoire qui permet, en tout état de cause, un rôdage de ces institutions et laisse la possibilité ouverte de réexaminer cet aménagement à la lumière de l'expérience.

./..

Problème des apparentements.

Une question de principe est posée au Groupe par M. Guglielmono, qui donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. Furler, Hazenbosch, Kopf, Margue, Poher et Teitgen.

Doit-on ou non admettre les apparentements?

Le Groupe reconnaît l'opportunité politique de tels apparentements, mais plusieurs conditions sont mises à cette possibilité d'apparement

- un statut spécial doit être défini
- cette possibilité doit se limiter à des chrétiens
- le candidat doit être parrainé par les démocrates-chrétiens du pays auquel il appartient
- la majorité du Groupe doit être d'accord.

Une décision du Groupe sur cette question est remise à plus tard.

Le Groupe examine également la question abordée par MM. Piccioni et Guglielmono de la création d'un Groupe mixte à l'Assemblée et conclut que cette question ne l'intéresse pas directement étant donné qu'il ne lui appartient pas de favoriser la création d'un tel Groupe apolitique. Le Président Furler attire par ailleurs l'attention du Groupe sur le fait

- 1) que le nombre de membres de l'Assemblée ayant augmenté, le nombre minimum de membres requis pour pouvoir constituer un Groupe sera certainement augmenté,
- 2) qu'il est utile d'éviter un éparpillement des Groupes,
- 3) que l'Assemblée Commune n'a prévu que des Groupes constituant une unité politique.

Rien donc ne permet de penser que les facilités attribuées aux Groupes politiques peuvent être attribuées également à un Groupe de non-inscrits.

Avant de lever la séance à 19.05 heures, le Président indique qu'un

diner du Groupe aura lieu le 18 mars 1958 à 20 heures au Restaurant de l'Aubette et prie les membres de se réunir à nouveau mardi 18 mars à 10 heures.

Le Président



(P.L.J.J. Wigny)

Pour le Secrétariat



(H.-J. Opitz)

KAS-ACDP

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ASSEMBLÉE COMMUNE  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

APE/GDC/PV/97  
CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL

de la réunion du Groupe  
qui a eu lieu le 18 mars 1958 à 10 heures  
Maison de l'Europe, Strasbourg.

Etai<sup>e</sup>nt présents : M. Wigny, Président  
Mme Probst  
Mme De Riemaecker-Legot  
MM. Aubame, Battista, Bertrand, Birrenbach,  
Blaisse, Braccesi, Burgbacher, van Campen,  
Carboni, Carcaterra, Cavalli, Charpentier,  
Colin, Deringer, De Smet, Duvieusart, Engel-  
brecht-Greve, Friedensburg, Furler, Geiger,  
Grégoire, Guglielmone, Hahn, Hazenbosch,  
Illerhaus, Janssen, Kopf, Leemans, Lenz, Lever-  
kuehn, Lichtenauer, Lindenberg, Loesch, Lücker,  
Margue, Martinelli, Martino, Müller-Hermann,  
Oesterle, Piccioni, van der Ploeg, Poher,  
Richarts, Rip, Roselli, Rubinacci, Sabatini,  
Santero, Schiratti, Schuijt, Schuman, Storch,  
Tartufoli, Teitgen, Troisi, Turani, Valsecchi.

Etai<sup>e</sup>nt excusés : MM. Boggiano Pico, Bonomi, Braitenberg,  
Cerulli-Irelli, De Bosio, Galletto, Tomè.

Secrétariat du Groupe : M. Opitz  
Mme Magrini

La séance est ouverte à 10.10 heures.

- 2 -

Présidence et Bureau de l'Assemblée.a) Présidence

Le Président rappelle qu'un candidat a été présenté par M. Teitgen, M. Schuman. Il indique également que les socialistes, sans que pour autant cela devienne un principe immuable, sont d'accord pour appuyer le candidat que présentera le Groupe démocrate-chrétien, étant donné que celui-ci est le Groupe le plus fort. Le Président précise qu'un vote unanime du Groupe s'impose pour l'élection du Président de l'Assemblée. Il indique également au Groupe les conditions que doit remplir le Président: il doit être un Président effectif et qui sache qu'il aura à assumer d'importantes responsabilités administratives.

Le Président remercie M. Furler pour la tâche qu'il a accompli avec tant de conscience et de compétences.

M. Guglielmono indique que la délégation italienne, à l'unanimité, avait l'intention de proposer M. Piccioni et rappelle que le Comité des Ministres avait recommandé une candidature italienne.

b) Bureau

Le Président rend compte des négociations qu'il a eu la veille avec les autres Groupes politiques:

- les socialistes sont pour la reconduction de l'ancienne composition du Bureau (3 démocrates-chrétiens, 2 socialistes et 1 libéral),
- les libéraux dont les effectifs ont, selon eux, doublé ont déclaré ne pouvoir se contenter d'un sixième des postes du Bureau,
- le Groupe démocrate-chrétien ne pense pouvoir donner suite aux vœux des libéraux qui désirent une représentation plus forte, sinon on aboutirait à la composition de 2 : 2 : 2.

Le Groupe se déclare, comme les socialistes, en faveur de la reconduction, mais après une discussion à laquelle participent Mme De Riemaecker, MM. Blaisse, Friedensburg, Kopf, Margue et Schuijt, il décide de laisser au Président le soin, si besoin est, de proposer neuf membres pour le Bureau de l'Assemblée.

./..

- 3 -

Commissions de l'Assemblée.

Le Groupe est d'accord avec les propositions faites par le secrétariat de l'Assemblée.

- quant au nombre des commissions (7 grandes et 5 petites)
- quant à leur importance numérique (29 membres et 17 membres)
- quant à leurs compétences.

Cependant sur proposition de MM. Blaisse, Hazenbosch et Poher, la majorité du Groupe se prononce en faveur d'une grande commission des Transports avec 29 membres.

Répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle.

Le Président indique que les libéraux demandent que l'on continue de placer les membres de l'Assemblée par ordre alphabétique dans l'hémicycle pour maintenir le brassage des nationalités. Le Groupe libéral, comptant, disent-ils, 22 français dans son sein, désire éviter que les délégations nationales ne se reforment dans les Groupes. Les socialistes, au contraire, désirent être groupés. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Furler, Margue, Poher et Rubinacci, le Groupe décide:

- si des difficultés pratiques se présentent pour la séance d'ouverture, de ne pas demander d'abandonner dès cette séance, le système alphabétique,
- d'indiquer sa préférence pour une répartition par Groupe dans l'hémicycle et à l'intérieur du Groupe par ordre alphabétique, à l'exception toutefois du Bureau du Groupe qui pourrait siéger ensemble devant les membres du Groupe,
- d'insister sur la position centrale.

Nom de l'Assemblée.

Le Président indique que les autres Groupes sont également d'accord pour proposer pour la nouvelle Assemblée le nom d'"Assemblée Parlementaire Européenne". Une certaine hésitation s'est manifestée cependant chez quelques membres socialistes. Quant au nom des représentants, rien encore n'a été décidé.

./..

- 4 -

Problème des suppléants.

Si cette question devait se poser le Président indique qu'elle devrait l'être au nom des trois Groupes et devrait ensuite être transmise à la commission du règlement.

Une discussion s'engage ensuite sur l'opportunité d'augmenter le nombre des membres de plein droit de l'Assemblée à laquelle prennent part MM. Battista, Blaisse, Furler, Kopf et Santero. Le Groupe se rallie à la proposition de M. Poher, de s'allier aux socialistes pour demander le renvoi de cette question à la commission du règlement étant entendu que celle-ci peut étudier la loi électorale, la question des suppléants et la modifications des quotas.

M. Guglielmone enfin, demande si on ne devrait pas favoriser la constitution d'un groupe mixte, demande qui n'est pas accueillie favorablement par le Groupe.

Avant de suspendre la séance à 12.20 heures, le Président prie les membres du Bureau du Groupe à savoir

MM. Blaisse

Kopf

Margue

Poher

et Piccioni

de bien vouloir se réunir aussitôt pour examiner les diverses possibilités qui s'offrent pour les postes de Président et Vice-Président de commission, et la question de la composition du Bureau de l'Assemblée.

La séance est reprise à 16.25 heures.

Le Président rend compte des résultats des discussions qui ont eu lieu au sein du Bureau du Groupe et qui peuvent se formuler comme suit:

Si Robert Schuman accepte de présenter sa candidature et étant donné qu'une telle candidature ne doit pas être discutée, le Groupe doit émettre un vote favorable à l'unanimité;

./..

- 5 -

Si Robert Schuman ne croit pas être en état de faire acte de candidature, il est préférable de s'en tenir à une solution provisoire et au maintien de M. Furler à la Présidence de l'Assemblée.

M. Poher qui s'est mis en rapport avec M. Schuman informe le Groupe qu'il arrivera le soir même à Strasbourg et qu'il pourra ainsi être pris contact avec lui.

Déclaration programme du Groupe démocrate-chrétien.

Le texte de la déclaration programme est, avec quelques amendements émanant notamment de MM. Birrenbach, Duvieusart, Friedensburg et Margue, approuvé par le Groupe.

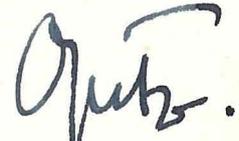
La séance est levée à 17.30 heures.

Le Président



(P.L.J.J. Wigny)

Pour le Secrétariat



(H. J. Opitz)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ASSEMBLÉE COMMUNE  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

APE/GDC/PV/98  
CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL

de la réunion du Groupe  
qui a eu lieu le 19 mars 1958 à 9.30 heures  
Maison de l'Europe, Strasbourg.

Étaient présents : M. Wigny, Président  
Mme Probst  
Mme De Riemaecker-Legot  
MM. Aubame, Battista, Bertrand, Birrenbach,  
Blaisse, Braitenberg, Burgbacher, van Campen,  
Carboni, Carcaterra, De Bosio, Deringer,  
De Smet, Duvieusart, Engelbrecht-Greve,  
Friedensburg, Furler, Galletto, Geiger,  
Grégoire, Guglielmone, Hahn, Hazenbosch,  
Illerhaus, Janssen, Kopf, Lenz, Leverkuehn,  
Lichtenauer, Lindenberg, Loesch, Lücker,  
Margue, Martinelli, Martino, Müller-Hermann,  
Oesterle, van der Ploeg, Poher, Richarts, Rip,  
Roselli, Rubinacci, Santero, Schiratti, Schuijt  
Schuman, Storch, Tartufoli, Tomè, Troisi,  
Valsecchi.

Étaient excusés : MM. Boggiano Pico, Bonomi, Braccesi, Cavalli,  
Cerulli-Irelli, Charpentier, Colin, Leemans,  
Piccioni, Sabatini, Teitgen, Turani.

Secrétariat du Groupe : M. Opitz  
Mme Magrini

La séance est ouverte à 9.35 heures.

- 2 -

Le Président rend compte des conversations qu'il a eues la veille avec les Présidents des autres Groupes politiques et avec le Président Schuman.

Commissions de l'Assemblée.

Le Groupe exprime le désir de recevoir la Présidence des commissions suivantes:

- Grandes commissions

Affaires politiques et questions institutionnelles  
 Marché intérieur de la Communauté  
 Transports

- Petites commissions

Politique énergétique  
 Recherches scientifiques et techniques  
 Sécurité, Hygiène du travail et protection sanitaire.

Le Président indique que les socialistes veulent, à tout prix, avoir la Présidence de la commission des affaires sociales et de la commission de l'administration et du budget.

Bureau de l'Assemblée.

M. Poher rend compte des négociations qui ont eu lieu avec les autres groupes politiques. Il propose que l'on se rallie, étant donné les objections qui ont été formulées au sein du Groupe contre la création d'un collège de questeurs, à la solution d'un Bureau composé de 9 membres, composition donnant satisfaction aux libéraux qui, dans un bureau de 6 membres, se plaignaient d'être trop faiblement représentés. MM. Margue, Kopf et Blaisse se rallient à la solution proposée par M. Poher.

Présidence de l'Assemblée.

Le Président informe le Groupe que M. Schuman accepte de présider l'Assemblée et que les socialistes appuieront sa candidature. Il n'est pas sûr, par contre, que les libéraux ne présentent pas soit la candidature de M. Pinay, soit celle de M. Martino. Le Groupe décide à l'unanimité, de

./..

- 3 -

soutenir la candidature de M. Schuman et accepte de se soumettre à la discipline de vote.

Nom de l'Assemblée.

Le Président informe le Groupe que les libéraux se sont ralliés à la dénomination "Assemblée Parlementaire Européenne" tandis que se manifestent encore certaines hésitations chez les socialistes et surtout chez M. Dehousse, appuyé par des allemands et des néerlandais qui souhaitent que soit adoptée la dénomination "Parlement européen".

Le Président indique qu'il vient de recevoir un message aux termes duquel les libéraux déclarent renoncer à présenter un candidat libéral pour la Présidence de l'Assemblée. L'élection de M. Schuman peut donc se faire à l'unanimité et même par acclamation.

La séance est suspendue à 10.35 heures pour être reprise à 17.10 heures.

Négociations au sujet des Présidences des Commissions de l'Assemblée.

Commission de l'Agriculture. Le Président indique que la Présidence de cette commission reviendrait à un libéral. Au sein de la Commission pour du Marché Commun, ces questions sont aux mains de M. Mansholt (socialiste). Le Groupe démocrate-chrétien peut se déclarer satisfait de ce que ces questions ne soient pas entièrement aux mains des socialistes.

Le Président indique qu'il est encore possible de charger la Présidence des affaires politiques contre celle des Territoires d'Outre-mer et celle de la recherche scientifique contre celle des questions juridiques. M. Blaisse souhaite que la combinaison la plus forte soit recherchée.

Répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle.

Le Président communique au Groupe que les libéraux se sont ralliés à l'idée que les membres d'un même Groupe politique siègent ensemble, mais suggèrent que la place des groupes soit tirée au sort. Selon M. Teitge la prétention des libéraux de siéger au centre est inadmissible. Il propose

./..

d'abord un vote pour la réunion par groupe des membres de l'Assemblée, ensuite un vote sur la place de chacun des Groupes.

Discours des exécutifs européens.

Le Groupe reconnaît que, dans l'ensemble, les discours sont satisfaisants. Cependant à la suite d'une discussion à laquelle participent MM. Bertrand, Burgbacher et Janssen, il apparaît que le Groupe désire insister

- sur la nécessité d'une coordination entre les trois exécutifs, pour faciliter le travail constructif de l'Assemblée;
- sur le fait que l'énergie atomique ne doit pas être considérée comme une révolution, mais comme une évolution naturelle;
- sur les relations entre les Conseils de Ministres et l'Assemblée.

Composition du Comité économique et social.

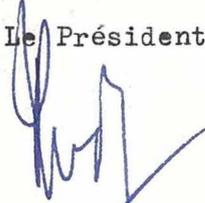
M. Bertrand ayant indiqué que les socialistes ont l'intention de soumettre une proposition de résolution pour que le Comité économique et social soit composé de façon paritaire entre représentants des travailleurs et représentants des employeurs, une discussion s'engage à laquelle participent MM. Bertrand, Charpentier, Hazenbosch, Lenz, Rubinacci, Santero, Storch, Tartufole et van der Ploeg sur le principe de la parité entre travailleurs et employeurs et la nécessité d'admettre une troisième catégorie. Il s'avère que ce problème apparaît de façon différente selon les pays, que la parité réclamée par les socialistes ne doit se rapporter qu'à la parité entre travailleurs et employeurs, qu'il faut insister sur la nécessité d'admettre une troisième catégorie au sein du Comité, catégorie englobant les représentants des autres catégories économiques. Il est décidé que M. Bertrand et M. Rubinacci se mettront en rapport avec les socialistes pour établir un texte

- 5 -

et que plusieurs orateurs interviendront à l'Assemblée pour soutenir le point de vue démocrate-chrétien.

La séance est levée à 17.55 heures.

Le Président



(P.L.J.J. Wigny)

Pour le Secrétariat



(H.-J. Opitz)

KAS-ACDP